

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2024



PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, BOSCHARD Frédéric, MASSAU Fatima, LUKUNGA Joseph.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Mme BOUHOURS LOUEDEC Klervi, Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique, Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique, Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur BOSCHARD Frédéric, Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine, Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louissette.

ABSENT(S)

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Date de convocation : 7 Mars 2024

Date d'affichage : 7 Mars 2024

Le quorum étant atteint, la séance publique peut commencer.

POINT N°1 : LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2024

Il est adopté à l'unanimité en tenant compte des remarques suivantes :

- Madame SAUVAT souhaite revenir sur les Questions Diverses et notamment sur les remarques de Madame POUSSON et informe l'ensemble des membres du Conseil qu'elle y a répondu.
- Madame POUSSON indique qu'elle va faire un mail à l'attention de Madame DROUIN. Madame MASSAU suggère que c'est mieux de l'envoyer également à tout le monde, en copie, que cela est plus démocratique.
- Madame WILLET informe que ce n'est pas la peine de procéder au remboursement du Club de Pétanque. L'association ne fournira pas les documents demandés car l'enfant est parti ailleurs.

Cette précision n'est pas rectificative du compte-rendu.

POINT N°2 : MARCHÉ EXTENSION CANTINE DU CENTRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu de procéder à l'extension de la salle de la cantine et présente la liste des résultats des entreprises sélectionnées avec les montants.

Madame MASSAU remarque que sur la 1^{ère} page n'ont pas été indiquées la date, ni les noms des personnes présentent à la commission. Il manquait également la date d'affichage.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut tenir compte de la date d'apparition sur le site mais que ces informations doivent être complétées.

Madame MASSAU demande pourquoi il y a 3 entreprises différentes retenues pour le gros-œuvre et souhaite connaître le coordinateur.

Effectivement, Monsieur le Maire constate qu'il y a bien 3 lots différents car il y a beaucoup de spécificités dans chacun des lots ; on aurait pu avoir la même entreprise compétente mais ce n'est pas le cas. Le coordinateur sera normalement l'architecte avec l'appui du Directeur du Service Technique.

Monsieur LUKUNGA constate des écarts entre les estimations du départ et demande comment ils sont justifiés.

Monsieur le Maire explique que cela est dû au déroulé des négociations lors de cette commission et que dans l'ensemble, on s'en sort plutôt bien.

Monsieur DUVILLER souligne que cela représente une différence de 0,36 %.

Madame MASSAU souhaite savoir s'il y a des subventions demandées ? Monsieur DUVILLIER l'informe qu'il y a eu beaucoup de demandes effectuées et rappelle que nous n'étions pas éligibles à la Région.

Madame POUSSON demande la date de fin de ces travaux.

Monsieur le Maire espère que ce sera ouvert pour la rentrée prochaine.

Le Marché d'extension de la cantine du centre Louissette WATTIER est adopté à l'unanimité.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'APPEL OFFRES N°266 Extension de la restauration scolaire de 108m2

Approbation du marché de travaux pour l'extension de la restauration scolaire de 108 m2 .

La commune de Le Plessis Belleville a procédé à la publication d'usage par l'intermédiaire du site de dématérialisation KLEKOON le 6 Novembre 2023 et le Parisien du 8 Novembre 2023.

Date d'envoi de l'avis d'appel d'offres public à concurrence : 6 Novembre 2023

Dates de réception des offres : 13 Décembre 2023 à 12h00

Marché de travaux pour l'extension de la restauration scolaire de 108 m2

Cet appel d'offres se décompose en lot :

- lot N°1 : Gros œuvre
- Lot N°2 :Charpente bois vêtue
- Lot N°3 :Couverture Etanchéité
- Lot N°4 :Menuiserie Ext et étanchéité
- Lot N°5 :Menuiserie Int Cloisonnement
- Lot N°6 :Peinture
- Lot N°7 :Electricité
- Lot N°8 :Chauffage Ventilation

Tous les candidats présentent toutes les qualifications et ont montré des certificats de capacité nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

19 offres ont été réceptionnées.

- ASFB 1 rue des poissonniers 60120 ANSAUVILLIERS
- BELVALETTE Zone Artisanal Champtraine 60870 RIEUX
- CIP 11 rue de Brombos 60210 Hautbos
- COPROM 293/295 Boulevard Saint Denis 92400 COURBEVOIE
- SPRID 68 rue des 40 Mines ZAC de Ther 6000 Allonne
- FLAVIGNY 1 avenue Roland Moréno 95740 Frépillon
- LD Electricité 10 Impasse de la Ferté Milon 02600 Villers Cotterets
- MARISOL 24 Bis grande rue de Monceaux 60860 St Omer en chaussée
- MENUISERIE Aluminium MAW 115 Rue des Martyrs 60280 Venette
- MMS 19 Avenue Albert Einstein 93150 Le Blanc Mesnil
- ODH 1 rue du bois de tillet 60800 Crépy en valois
- PIVETTA 2 avenue Francois Mitterrand 60150 Thourotte
- PRO EVOLUTION 1 Ter Avenue René Villemer 95500 Le Thillay
- RAMERY 740 rue du bac 59193 Erquinghem-Lys
- ROQUINY 1 bd Jules Ferry BP 160 Soisson
- SCM ZI Impasse de la Conque 60880 LE Meux

-SEDD 331 rue des Longues Rayes ZAC de la Croix St Ouen 60610 La Croix Saint Ouen
-STB 8 rue Gustave Eiffel 60800 Crépy en Valois
-STIO rue Henri Becquerel 60870 Villers St Paul

Après le rapport analyse du 26 Février 2024 joint fait par Groupement GDA au regard des critères de sélection publiés, les sociétés :

-lot N°1 : STB
-Lot N°2 :SCM Charpente
-Lot N°3 :ROQUINY
-Lot N°4 :MMS
-Lot N°5 :Marisol
-Lot N°6 :ODH
-Lot N°7 :SEDD
-Lot N°8 :ASFB

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les attributions de marché ci-dessous:

Le marché est attribué à la Société STB pour un montant de 87320.16 € H.T.
Le marché est attribué à la Société SCM Charpente pour un montant de 76381.80 € H.T.
Le marché est attribué à la Société ROQUINY pour un montant de 25044.62 € H.T.
Le marché est attribué à la Société MMS pour un montant de 34933.89 € H.T.
Le marché est attribué à la Société MARISOL pour un montant de 16339.09€ H.T.
Le marché est attribué à la Société ODH pour un montant de 16873.80 € H.T.
Le marché est attribué à la Société SEDD pour un montant de 25197.54 € H.T.
Le marché est attribué à la Société ASFB pour un montant de 19000 € H.T.

Fait et délibéré le 16 Mars 2024,
A Le Plessis Belleville,
Pour extrait certifié conforme,
D. SMAGUINE,
Maire

POINT N°3 : CONVENTION DE MAITRISE D'ETUDES DE DEVOIEMENT

Monsieur le Maire présente la Convention de Maîtrise d'Etudes de Dévoisement et explique que dans le cadre de la suppression du passage à niveau, l'Etat doit reconfigurer la RN330 et ses abords. Les réseaux d'assainissement doivent être modifiés. L'Etat estime que c'est à la charge des communes mais puisque nous ne sommes pas les demandeurs, nous avons demandé à l'Etat de prendre en charge ces travaux. Chaque commune ou chaque syndicat interviendra et la Communauté de Communes propose de centraliser et de coordonner toutes les actions.

Madame MASSAU demande la date du commencement de ces travaux.

Monsieur le Maire lui indique que ce sera certainement en 2026 ou 2027. La 1^{ère} étape sera de dévier les réseaux et la 2^{ème} étape sera le chantier en lui-même.

Le projet de convention de maîtrise d'études de dévoiement est adopté à l'unanimité.

Objet: Etude de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable dans le cadre de la suppression du PN30

EXPOSE

Dans le cadre de l'opération visant la suppression du passage à niveau n°30 situé sur la RN330 à hauteur des communes de Lagny le Sec et du Plessis Belleville, l'État doit reconfigurer la RN330 et ses abords.

La présence de conduites d'eau potable et eaux usées dans les emprises des travaux projetés ne sont pas compatibles avec la réalisation de l'opération. C'est pourquoi, la DREAL HDF sollicite de la part des gestionnaires de réseaux la modification de leurs implantations.

Plusieurs acteurs sont impactés par les études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable compte tenu des compétences respectives de chacun :

- La compétence assainissement (collecte) est du ressort des communes de Lagny le Sec et du Plessis-Belleville.

- La compétence assainissement (transport en partie et traitement) est du ressort du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Le Plessis Belleville – Lagny le Sec – Silly le Long – Eve.
- La compétence eau potable a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Valois à compter du 1er janvier 2023 par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2022.

Dans un souci de bonne coordination technique, il est envisagé une maîtrise d'ouvrage unique par la Communauté de Communes du Pays de Valois pour la réalisation des études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable comme le prévoient les dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique.

Cette maîtrise d'ouvrage déléguée doit être formalisée par voie de convention, dont le projet est annexé à la présente délibération. Elle a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières pour la réalisation de l'ensemble des études de dévoiement des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'eau potable nécessaires dans le cadre de la suppression du PN30 sous maîtrise d'ouvrage de la CCPV.

Par ailleurs la DREAL porteur du projet de suppression du PN30 finance la réalisation de ces études. Une convention est également nécessaire pour formaliser ce financement.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT que dans un souci de bonne coordination, il est dans l'intérêt de recourir à une maîtrise d'ouvrage unique pour les études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable nécessaires dans le cadre de la suppression du PN30.

CONSIDERANT que ces études sont financées par la DREAL,

VU les projets de convention annexés à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL A L' UNANIMITE ,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des études de dévoiement des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable dans le cadre de la suppression du PN30,

APPROUVE la convention de financement de ces études avec la DREAL,

AUTORISE le Maire à signer les conventions et tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 16 Mars 2024, à Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Dominique

POINT N°4 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur DUVILLIER informe les membres du Conseil qu'il s'agit juste d'une modification des horaires du Samedi. Effectivement, l'ouverture du Samedi après-midi s'avère être un échec, ce créneau horaire sera donc supprimé. Le règlement est conforme à l'ancien, il n'y a pas d'autres modifications. Ces nouveaux horaires ont, selon les usages, été validés par le CST.

Le projet ci-dessous de modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale est validée à l'unanimité.

Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale

1. Horaires et accès

La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi : 09H00 —12H00
15H00 —18H00
Mardi : 15H00-17H30
Mercredi : 09H00-12H00
15H00 18H00
Jeudi : 10H00 —12H00
15H00 — 17H30
Vendredi : 09H00-12H00
15H00 — 18H00
Samedi : 09H00 — 12H00

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.

Il est demandé aux usagers de ne pas manger ou boire dans les locaux de la bibliothèque. L'accès des animaux y est interdit.

2. Conditions d'inscription

Cotisation par famille et par an

- Pour les habitants de Le Plessis-Belleville : 10 €
- Hors commune : 20 €

3. Prêt

Le prêt est réservé aux usagers dûment inscrits.

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile.

8, PLACE DE L'EGLISE | 60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE 03.44.60.72.00
accueil@mairieplessisbelleville.fr () www.leplessisbelleville.com

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE SENLIS fl CANTON DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

A

Une fiche d'inscription, disponible à la bibliothèque, est à compléter et signer par l'usager, ou par le représentant légal en cas d'inscription d'un mineur.

Tous les membres d'une même famille, domiciliée à la même adresse, et voulant s'inscrire à la bibliothèque, doivent être inscrits sur la même fiche.

Une inscription enfant ne donne droit qu'à des prêts pour enfants.

La bibliothèque accueille des enfants et des adolescents seuls ou accompagnés, mais toujours sous la responsabilité de leurs parents qui devront, par ailleurs, surveiller la manipulation des livres.

Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants de moins de dix-huit ans.

Durée de prêt : un maximum de 3 livres pour une durée de 3 semaines, 1 semaine pour les nouveautés.

Le lecteur est tenu de rapporter les documents empruntés dans les délais qui ont été fixés.

Si occasionnellement, les livres ne peuvent être rendus dans les délais, une boîte lettre est mise à disposition.

Les documents perdus ou détériorés doivent être remplacés par le même ouvrage ou remboursés par l'emprunteur au prix du neuf.

4. Application

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application de celui-ci, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage public.

Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la bibliothèque,

Le Maire

POINT N°5 : CONVENTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET PEOPLE AND BABY

Il n'y a rien de particulier et de spécifique sur la présentation de ce projet. Madame SAUVAT indique sera fait en partenariat avec les assistantes maternelles qui organisent déjà des ateliers, des rencontres, c'est un travail en commun et un véritable moment de partage.

Elles ont déjà un créneau et cela ne concerne pas le prêt des livres. Pour participer aux activités, comme demandé par Madame TONIAL, les assistantes maternelles doivent être adhérentes à la bibliothèque.

Monsieur DUVILLER souhaite ainsi inciter les enfants à aller à la bibliothèque et encourager la culture.

La convention entre la bibliothèque et People and Baby est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Entre d'une part,

La commune de Le Plessis-Belleville, représentée par M. Le Maire ,

Et d'autre part,

La structure multi-accueil « Graines de Malice » représentée par People and Baby, Société par Actions, 9 avenue Hoche — Paris 8ème

Préambule :

Compte tenu que la bibliothèque de la commune de Le Plessis-Belleville a pour mission de contribuer à la formation permanente, à l'information, aux loisirs et à la culture de tous,

Compte tenu que la structure multi-accueil « Graines de Malice » a pour mission l'animation d'activités de loisirs pour les enfants de 10 semaines à 3 ans,

Les signataires s'engagent à participer à ce partenariat selon les modalités ci-dessous :

La structure multi-accueil « Graines de Malice » s'engage à

- Favoriser l'animation autour du livre et de la lecture en participant, dans la mesure du possible, aux actions menées par la bibliothèque,
 - Remplacer ou rembourser, à la bibliothèque, les documents perdus ou détériorés,
 - Se déplacer dans les locaux de la bibliothèque pour participer aux ateliers.

La commune de Le Plessis-Belleville s'engage à ce que la bibliothèque

- Prête gratuitement des documents à la structure multi-accueil « Graines de Malice »,
- Propose à la structure multi-accueil de participer aux ateliers une fois par semaine dans les locaux de la bibliothèque municipale.

EVALUATION ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la date de la signature et renouvelable après un bilan de fonctionnement effectué conjointement par les deux parties.

POINT N°6 : DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur DUVILLIER rappelle que cette opération permet de réactualiser les livres et de libérer de l'espace pour les nouveaux ouvrages à la bibliothèque.

Il propose de les récupérer pour un centre de réinsertion des jeunes en difficulté qui se trouve près de son lieu de travail.

Madame BOUHOURS LOUEDEC demande si on ne pourrait pas, pour la prochaine fois, garder et proposer les dictionnaires à nos écoles.

Monsieur DUVILLIER est d'accord avec cette option et conservera les dictionnaires pour les écoles.

Le projet de délibération ci-dessous actant Le désherbage à la bibliothèque municipale est adopté à l'unanimité ainsi que le don au centre de réinsertion des jeunes en difficulté.

Objet: DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **le retrait du fond de livres annexé à la présente délibération, à savoir 453 ouvrages.**
- **A vendre ces documents au profit d'œuvres caritatives**
- **A les détruire ou les céder gratuitement à des institutions ou associations dont un Centre de réinsertion de jeunes en difficultés et d'affecter en priorité les dictionnaires aux écoles.**

Fait et délibéré le 16 Mars 2024, à Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique SMAGUINE

POINT N°7 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de se prononcer sur ce point, cela est déjà acté.

La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise est adoptée à l'unanimité comme indiqué sur le projet de délibération ci-dessous acté :

Objet: DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DES COMMUNES DE L'OISE - DETERMINATION DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté du 8 Mars 2023, Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de L'Oise, collectivité de rattachement de l'Oise Habitat et a invité les Communes membres de ce syndicat à s'entendre sur les modalités de sa liquidation.

Hormis un solde bancaire positif qui s'élève à 1997,75 euros, constitué de quelques versements effectués à l'origine par quelques communes, le syndicat intercommunal ne dispose ni de personnel ni de biens immobiliers ou mobiliers.

Compte tenu des difficultés d'identification des éventuels redevables et de l'impossibilité de garantir le respect du principe d'équité dans la répartition entre les communes membres de cet actif de l'entité à dissoudre, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1/ Prendre acte de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2023 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise,
- 2/ Approuver la liquidation amiable de ce syndicat,
- 3/ approuver sous réserve du droit des tiers, le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du syndicat intercommunal au niveau syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat,
- 4/ Autoriser Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décident :

- . De prendre acte de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2023 portant dissolution du syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise,
- . D'approuver la liquidation amiable de ce syndicat,
- D'approuver sous réserve du droit des tiers, le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du syndicat intercommunal au nouveau syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat,
- . D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Maire, Dominique SMAGUINE

POINT N°8 : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE AUX VINYLES DU 7 AVRIL 2024

Monsieur le Maire présente la proposition des tarifs et le Règlement de la Bourse aux vinyles et aux livres proposés par la Commission des Fêtes et Loisirs.

Madame MASSAU estime que la somme de 24 € est chère pour les administrés. Il faudrait faire une différence entre les professionnels et les administrés car il y aura forcément des professionnels présents.

Madame TONIAL trouve également que cela est un peu cher et souhaite avoir plus tard un bilan sur les inscrits et connaître le nombre de professionnels.

Madame SAUVAT est du même avis sur le prix.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs sont proposés par la Commission des Fêtes et Loisirs.

Madame. MASSAU demande s'il y a beaucoup d'inscrits ?

Monsieur le Maire indique que l'on fera le point au prochain Conseil Municipal.

Madame ESPOSITO remarque que nous sommes obligés d'acter ces tarifs, alors qu'il n'y a pas de communication en amont. Il serait bien de le savoir avant d'être mis devant le fait accompli.

Les tarifs et le règlement intérieur de la Bourse aux Vinyles sont adoptés avec 1 abstention.

Objet: TARIFS ET REGLEMENT BOURSE AUX VYNYLES du 7 Avril 2024

Après débat, le Conseil Municipal adopte les tarifs et le règlement

Annexé à la présente délibération.

- **Table de 2.40 m X 0.80 : 24 €**
- **Table de 1.75 m X 0.80 : 18 €**
- **Grille de 1 m X 2 : 5 €**

POINT N°9 : TARIFS DE LA SORTIE « VAN GOGH » ORGANISEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

Monsieur le Maire présente les tarifs de la sortie « VAN GOGH » organisée par le Conseil Municipal des Séniors.

Monsieur LUKUNGA remarque qu'on demande de voter un tarif sans vue globale de la sortie.

Madame MASSAU explique que ce tarif comprend la visite guidée, l'exposition, le déjeuner au restaurant au cœur du château et l'aller-retour.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'il s'agit d'un tarif toujours négocié en amont et invite Monsieur DELETANG, présent dans la salle, à prendre la parole.

Le Conseil Municipal des Séniors espère avoir le nombre espéré de participants et remplir ainsi son car.

Madame MASSAU demande si la sortie est annulée si jamais le nombre de participants n'est pas atteint ?

Monsieur DELETANG lui répond que non, il n'y a pas d'annulation ; en général, c'est plutôt le cas contraire,

Il lui arrive de refuser du monde car il y a beaucoup de demandes. Les inscriptions se feront les 3 et 4 Avril prochains. M. J-C. DELETANG souligne que les tarifs des transporteurs ont augmenté, cela est sans doute dû à « l'année olympique ». Les tarifs sont prévus pour une quarantaine de personnes.

Les tarifs de la sortie « VAN GOGH » organisée par le Conseil Municipal des Séniors sont adoptés à l'unanimité comme indiqué dans le projet de délibération :

Objet: TARIFS DE LA SORTIE VAN GOGH ORGANISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

- Sortie à Auvers sur Oise, le jeudi 18 Avril 2024
Tarif Seniors du Plessis Belleville : 55 €
Autres : 65 €

(incluant visite guidée du village, déjeuner, visite de l'exposition)

POINT N°10 : TARIFS DIVERS

Monsieur le Maire présente les tarifs proposés par le Conseil Municipal des Jeunes dans le cadre de leur loto.

Madame TONIAL souhaite un retour sur les recettes de ce loto.

Les tarifs du Loto organisé par le Conseil Municipal des Jeunes sont validés à l'unanimité comme indiqué dans le projet de délibération ci-dessous acté :

Objet: TARIFS DE LA SOIREE LOTO organisée par le Conseil Municipal des JEUNES

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

Soirée LOTO du 6 Avril 2024,

Prix du Carton :

- 1 carton : 3 €
- 4 cartons : 10 €
- 8 cartons : 15 €
- 12 cartons : 20 €
- Enveloppe gagnante : 2 €

POINT N°11 : FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose de verser une somme de 500 € qui avait été budgétée et non versée depuis plusieurs années. Il précise que depuis plusieurs années, les sommes votées n'avaient pas été réglées.

Effectivement, il n'y avait quasiment plus d'activité sur Le Plessis-Belleville mais maintenant il y a une messe le Dimanche, tous les 15 jours.

Madame TONIAL demande à qui est versée cette somme. Est-ce pour l'entretien de l'église ?

Monsieur le Maire lui répond que cette somme doit être versée à l'évêché et qu'elle n'est pas destinée à l'entretien de l'église.

Les frais de gardiennage de l'église sont adoptés à l'unanimité.

POINT N°12 : VALIDATION DE DEUX DECISIONS 1 ET 2/2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de deux décisions 1 et 2/2024. Il s'agit du prêt accordé par la CAF pour l'Espace Jeunesse et de la demande de subvention pour l'équipement numérique de vidéo-surveillance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de ces décisions prises et signées par délégation.

Les autres points :

Point 13 : Modification PLU

Point 14 : Ventes de parcelles communales ZI

Point 15 : Règlement Maison des Jeunes

Sont retirés de l'ordre du jour et seront présentés plus tard.

POINT N°16 : PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente le CA 2023 qui laisse une situation stable.

Les points à relever pour 2023 : un CA qui sera présenté en équilibre malgré des hausses conséquentes Il n'y a pas eu de recours à l'augmentation de la fiscalité locale, ni à l'emprunt sur cet exercice. C'est une gestion rigoureuse en corrélation avec les attentes des administrés. Nous avons poursuivi les investissements.

Nous pouvons souligner une réelle augmentation des coûts énergétiques et l'électricité a doublé malgré une diminution de la consommation en tant que telle, malgré l'extinction de l'éclairage de nuit. Cela représente une augmentation de + 207 % de 2021 à 2023. Une situation qui ne devrait pas voir une grosse amélioration mais qui justifie tout de même le changement de l'éclairage public en LED qui sera généralisé et qui se poursuivra par tranche.

Ce changement représente une enveloppe de 50 000 € sur plusieurs années sur les différents secteurs.

Madame MASSAU demande qui paie l'électricité du parking du Centre Leclerc. Monsieur le Maire l'informe que c'est le Centre Leclerc qui prend en charge ces dépenses.

Madame TONIAL souhaiterait connaître l'évolution des index, principalement pour l'électricité.

Monsieur GAILLET rappelle qu'un nouveau contrat à été négocié au 1^{er} janvier 2024, serait-il possible de connaître les conditions des négociations ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du contrat SE 60, toujours avec Engie, mais qui permet d'obtenir un tarif plus économique. Il donnera des éléments à la prochaine séance.

En résumé, Monsieur le Maire constate de fait : une augmentation des matières premières et une augmentation des participations financières liées en particulier à l'ouverture de la nouvelle crèche.

Présentation des frais du personnel :

Il y a eu un réajustement des effectifs aux niveaux scolaire, périscolaire et cantine qui demande un personnel plus qualifié et un renforcement indispensable au Service l'administratif (comptable et RH compétentes et qualifiées).

Madame TONIAL s'étonne des chiffres et estime que ce poste du Personnel fait bondir : + de 400 000 € en plus ! Quelle est l'explication de cette augmentation sur 88 personnes alors que l'on a moins d'agents ?

On peut penser que ce sont des augmentations de salaire déguisées sur certains postes, notamment avec les astreintes. Quel est l'impact des heures supplémentaires ? Il est nécessaire d'avoir plus de précisions en matière de salaires avant le vote du budget. Les explications données ne sont pas satisfaisantes.

Madame ESPOSITO pense qu'il y a un réel souci avec les heures supplémentaires. Y a-t-il un contrôle de fait sur les heures supplémentaires ? une réflexion sur le coût des heures supplémentaires effectuées le weekend, sur le coût extérieur comme la Police Municipale ou tout autre service extérieur.

Monsieur le Maire informe qu'il y a déjà plusieurs pistes de réflexions en cours pour limiter l'impact des salaires dont une partie est liée à l'augmentation de la rémunération de la Fonction Publique et aux avancements de grades.

Monsieur le Maire invite à une discussion sur une éventuelle refonte sur les grilles horaires, peut-être pour les astreintes, que les heures soient compensées. Il y aura des discussions sur une refonte pour les emplois et le temps des agents qui seront à adapter aux évolutions des services

Madame MASSAU demande à ce que cela soit maîtrisé.

Monsieur le Maire rappelle que l'on propose beaucoup d'activités qui ont forcément un impact sur le personnel. Ce n'est pas le but de ne plus faire de permanences, plus d'aide technique, ni d'extérieur. Il cite l'exemple de la sécurité lors des manifestations, qui est le plus onéreux entre prendre des agents de la Police Municipale ou une société de gardiennage ?

Le but est qu'il y a certainement d'autres solutions pour continuer différemment à ce même niveau de prestations de qualité.

Madame TONIAL pense qu'il faut rééquilibrer les heures sur la semaine ; Il y a forcément des dérives, trop de proportions, il faut faire attention, que les gens ne profitent pas du système ; sans revenir pour autant en arrière sur la qualité du service.

Madame SAUVAT indique, à son niveau, qu'ils ont déjà travaillé sur les grilles horaires du personnel mais ils ont une charge de personnel très importante.

Monsieur le Maire remercie la Commission des Finances pour le travail effectué et les différentes commissions pour le travail accompli.

Les pistes retenues : maintenir, voire réduire, les dépenses de fonctionnement, un autofinancement sur l'investissement, suivre toutes les pistes pour les subventions et pour les recettes, réflexions sur les nouvelles pistes de prestations.

Réduire les heures supplémentaires. Mettre en place le non recours au remplacement du personnel en cas d'absence, sauf dans le cas d'une longue maladie. Les absences d'ATSEM ne seront pas remplacées. Pas de recrutement, ni de remplacements.

Dans le cadre de la fermeture d'une classe au Centre, un poste d'ATSEM sera reconverti en agent de cantine.

Madame TONIAL demande des explications complémentaires sur les frais du Personnel qui lui seront communiquées.

Il est probable qu'une augmentation de la fiscalité locale à hauteur de 5 % soit envisagée pour cette année pour permettre de réaliser la réfection des voiries et assainissement des rues suivantes : Route de Senlis, Rue du Vert Buisson et la Rue de Billy.

Les factures ne baisseront pas et nous n'avons aucun prêt à taux variable

Madame TONIAL demande des précisions sur les terrains que l'on envisage d'acheter.

Monsieur le Maire lui indique que les terrains en question sont des terrains agricoles, des parcelles qui sont sur le PLU. Le 1^{er} est un champ derrière le stade et le 2^{ème} est vers la centrale électrique pour un projet scolaire. Un éventuel collège public s'installerait sur la commune. La décision appartient au département qui achèterait le terrain situé sur la commune.

Madame ESPOSITO demande ce qu'il se passerait si le Département émettait un avis favorable ?

Monsieur le Maire lui répond que la commune proposerait, dans ce cas, un bail emphytéotique. A ce jour, il n'y a pas de négociations et le prix est indicatif. A terme, il y aurait un potentiel de 300 à 400 élèves. Nous ferons une étude et le projet pourrait se réaliser sur 3 ou 4 ans.

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de points d'investissement sont abandonnés pour le moment dont l'achat de ces terrains.

Madame POUSSON souhaite que soit mis à jour le document sur la construction du préau et les tribunes du stade.

Madame TONIAL demande s'il y a eu des changements sur les frais d'étude et où en sont les subventions pour les vestiaires du stade ?

Monsieur le Maire lui indique que le premier permis a été annulé. Un autre bâtiment, mais plutôt en préfabriqué, est en cours d'étude avec d'autres demandes de subventions. Ce serait moins onéreux.

Madame ESPOSITO demande si une réunion préalable sera organisée avant le vote du Budget ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du travail de la Commission des Finances et que la communication du document sera présentée en milieu de semaine avec les explications.

Madame SAUVAT rappelle qu'il y a un membre de chaque groupe d'opposition présent à la Commission des Finances.

Madame ESPOSITO constate que c'est dommage, on pourrait tous être réunis au préalable pour éviter les questions, avoir le temps de les poser en amont.

Pour répondre aux interrogations de certains, Monsieur le Maire précise que nous n'avons aucun prêt à taux variable et nous aurons en 2024 une réduction conséquente de notre taux d'endettement comme expliqué dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il rappelle que 2024 sera une année charnière avec des élections, une réduction des aides de l'Etat à concurrence de 20 milliards.

Madame MASSAU constate que même à la Région, il y aura des projets en diminution.

Le Débat d'Orientation Budgétaire Assainissement n'amène aucune réflexion, le Budget Primitif 2024 dépendra du projet à terme de l'assainissement des rues (Route de Paris, Rue du Vert Buisson, Rue de Billy), tout est lié avec le Budget Communal.

Le Conseil Municipal prend acte qu'il y a eu un Débat d'Orientation Budgétaire pour le CCAS dont les documents ont été remis.

M. D. SMAGUINE prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ville et assainissement

POINT N°17 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LE COMPOSTAGE

Madame MASSAU souhaiterait une présentation des solutions aux particuliers pour le compostage, une communication ?

Monsieur le Maire indique que chaque particulier doit se débrouiller, la Communauté de Communes a fait savoir qu'ils vendent des composteurs aux particuliers.

Madame TONIAL qui a vécu cette expérience aux Jardins Familiaux dit que c'est parfois compliqué à expliquer, à mettre en place, on se retrouve avec des choses qui ne se compostent pas.

LE PARKING DE LA GARE

Madame MASSAU demande ce que l'on peut faire au sujet du parking de la gare ? Le racheter pour un 1 € symbolique. On pourrait y faire des travaux, investir autrement, mettre des barrières comme à Dammartin, une carte d'accès ? Elle constate l'état actuel du parking qui est un véritable scandale. Il n'y a pas de contraventions, ni d'enlèvement des voitures stationnées n'importe comment. Une subvention de la Région est toujours possible.

Monsieur le Maire n'est pas pour les barrières car elles seront, selon lui, régulièrement cassées.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait longtemps que l'on discute avec différents partenaires. Ce parking appartient à la SNCF, plutôt à RFE. On ne sait pas s'ils sont vendeurs ou pas. Nous sommes prêts à regarder toutes propositions pour le rachat de ce site et en faire le service après-vente.

Le principal obstacle, aujourd'hui, est la suppression du passage à niveau. L'accès sera toujours au même endroit avec une sortie derrière le Drive avec une voie de circulation. Le parking sera donc intégré à ces travaux. Aujourd'hui, le sujet est toujours sur la table et nous avons déjà fait plusieurs propositions pour le rachat de ce site.

A noter que pour la DREAL si le parking était payant, il n'y aurait plus de sortie vers le Centre commercial.

La CCPV a repris le projet de Réaménagement de gares et nous espérons que cela débouchera sur des propositions.

Monsieur le Maire termine la séance en rappelant les prochaines dates de festivités et d'actions :

- ! **19 Mars** : Cérémonie Patriotique,
- ! **23 Mars** : « Une naissance, un arbre » au square Avenue de la République : nous avons invité les enfants des Ecoles primaires et maternelles à la création d'espaces verts. Les parents sont invités à venir voir le travail des enfants ainsi que les parents dont les enfants sont nés à partir de 2020 jusqu'à 2024,
Puis la Soirée « Années 8 » organisée par la Commission des Fêtes
- ! **30 Mars** : Carnaval des Enfants dans le Parc de la Mairie
- ! **6 Avril** : Conseil Municipal, Vote du Budget Primitif 2024
Puis le Loto du Conseil Municipal des Jeunes
- ! **7 Avril** : Bourse aux vinyles et aux livres de la Commission des Fêtes

! **8 Avril** : Vote du Budget Primitif 2024 du CCAS

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15.



